

VACCIN CONTRE LE ROTAVIRUS

[Voir « Bon à savoir » du 8 juin 2006 sur notre site web.]

Un vaccin oral contre le rotavirus est commercialisé en Belgique depuis le 1^{er} juin 2006 sous le nom de spécialité Rotarix®. Il s'agit d'un vaccin monovalent, constitué de la souche vivante atténuée la plus fréquente de rotavirus chez l'homme. Ce nouveau vaccin est proposé pour la prévention des gastro-entérites à rotavirus chez les nourrissons. La vaccination consiste en l'administration par voie orale de deux doses à au moins 4 semaines d'intervalle; le vaccin peut être administré de l'âge de 6 semaines à l'âge de 6 mois. Il peut être pris au même moment que les vaccins injectables contre la polio, la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, l'*haemophilus influenzae* de type b, l'hépatite B et le pneumocoque; un intervalle de 2 semaines est recommandé après l'administration du vaccin oral contre la polio (qui n'est plus utilisé que dans des circonstances exceptionnelles). Les principaux effets indésirables consistent en des symptômes généraux (irritabilité, fièvre) et des troubles gastro-intestinaux.

Un premier vaccin contre les infections à rotavirus avait déjà été commercialisé aux Etats-Unis fin des années '90, mais il avait été rapidement retiré du marché en raison d'un risque accru d'invagination intestinale. Depuis, deux nouveaux vaccins contre le rotavirus, Rotarix® et Rotateq® (ce dernier pas encore enregistré, ni commercialisé en Belgique), ont été développés et ont fait l'objet d'études cliniques à large échelle dont les résultats ont été publiés récemment dans le *New England Journal of Medicine* [2006; 354: 11-22 et 23-33]. Dans ces études, la vaccination contre le rotavirus a diminué le risque d'infection à rotavirus et le risque de gastro-entérite grave, et ce, sans qu'un risque accru d'invagination intestinale n'ait été observé. Une surveillance post-commercialisation est nécessaire pour s'enquérir qu'il n'existe en effet pas de problème d'invagination intestinale.

D'après l'auteur d'un éditorial se rapportant à ces études [*New Engl J Med* 2006;354: 75-7], il convient maintenant d'évaluer dans quelle mesure la vaccination contre le rotavirus réduira le nombre de consultations et d'hospitalisations pour diarrhée dans les pays industrialisés. Bien que cette nouvelle vaccination semble prometteuse, il est évident qu'elle ne permettra pas de prévenir toutes les diarrhées chez l'enfant. Son coût élevé (€ 150 pour les deux doses) est également un obstacle, certainement dans les pays en voie de développement.

Il est difficile pour le moment de déterminer la place exacte de ce vaccin. Nous reviendrons certainement sur le sujet.

Il nous paraît aussi utile de rappeler l'article sur la prise en charge de la diarrhée aiguë paru dans les Folia d'août 2005.